

INTERVENTION DE MICHAEL QUERNEZ

Président de la Commission Insertion et Economie

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 23 juin 2011

Examen du rapport de la Chambre régionale des comptes de Bretagne
sur le RMI et le RSA

Seul le prononcé fait foi

M. le Président, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le Revenu de Solidarité Active, mis en place il y a maintenant 2 ans, est revenu sur le devant de la scène politique il y a quelques semaines, avec les propos tenus récemment par certains membres du gouvernement, assimilant le RSA à de l'assistanat et à un cancer. Désigner les plus pauvres d'entre nous à la vindicte populaire est profondément choquant et surtout, chacun le sait bien, cela ne résout en rien les problèmes d'emplois et de précarité auxquels notre société est confrontée.

Comme l'a rappelé notre Président lors de la signature des Pactes territoriaux pour l'insertion et l'emploi vendredi dernier, le RSA mais aussi les allocations chômage sont accordés non pas au titre d'une « assistance », mais bien d'un droit fondamental : le droit au travail.

Or, quand le marché de l'emploi ne permet pas à chacun de trouver un emploi et d'accéder à ce droit fondamental, la collectivité publique, au titre de la solidarité nationale et du principe de redistribution des richesses, verse une allocation aux personnes concernées, estimant à raison qu'il est indigne d'abandonner dans une société dite développée les plus fragilisés d'entre nous.

Pour mémoire : l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dispose que « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ». La Constitution de 1958 rappelle ceci : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ».

C'est au nom de ces principes fondamentaux que nous nous inscrivons en faux contre de tels propos qui visent à faire croire aux Français qu'il est possible de gagner plus avec le revenu de solidarité active qu'avec un revenu du travail.

Cela est bien évidemment un mensonge, puisqu'il y a une différence de 660 euros environ entre le RSA socle et le SMIC ! Et dans tous les cas, une activité salariée permet de toucher plus de revenu que le seul RSA.

Ainsi, le fossé idéologique et de valeurs qui sépare les partisans d'une politique infiniment plus douce envers les plus riches et ceux qui au contraire estiment que de tels droits fondamentaux doivent être absolument respectés, est aujourd'hui abyssal. Surtout quand on a en mémoire le fait que le gouvernement lors du vote du paquet fiscal en juillet 2007, n'a pas jugé bon d'inclure la nouvelle contribution du RSA dans le bouclier fiscal, exonérant de ce fait les plus riches de son financement.

Et que l'on apprend que dans le cadre de la réforme de l'ISF, le gouvernement offre 1,8 milliard d'euros aux plus riches, soit deux fois plus que ce que coûtait le bouclier fiscal, pour seulement 2% des contribuables français !

Ainsi, après le RSA, Nicolas SARKOZY aura réussi le tour de force de créer l'ISR : l'Impôt de

Solidarité pour les Riches !

Nous le savons, les bénéficiaires du RSA ne demandent ni la charité ni l'assistance, ils veulent un vrai emploi, un vrai travail qui leur permette de vivre dignement et décentement avec leur famille. Le travail bénévole obligatoire même d'intérêt général n'est pas un moyen de remédier à leur situation. Quant à sa gestion, sur le mode des CUI, tous les spécialistes disent qu'elle coûterait une fortune. Vous me direz à la charge certainement des collectivités : nous y sommes il est vrai habitués. J'y reviendrai d'ailleurs dans quelques instants.

En politique, nous le savons, le temps des annonces ou des décisions tiennent rarement du hasard. Brocarder les BRSA tout en annonçant la chute du bouclier fiscal, cela relève bien d'un choix clair de société, et ce à quelques encablures d'échéances électorales majeures pour notre pays, pour les Français.

Le contexte général étant brossé, et cette dramatique actualité sociale dépeinte, il m'a été demandé de vous faire état des principaux enseignements que nous pouvons tirer du rapport de la Chambre régionale de la Cour des Comptes qui a effectué un examen approfondi sur la gestion par le Conseil général du Revenu Minimum d'Insertion entre 2004 et 2009 et sur la mise en place du Revenu de Solidarité Active à partir du 1er juin 2009.

Les conclusions de cet examen, arrêtées définitivement par la CRC le 17 mars dernier, se trouvent dans le rapport qui vous a été transmis pour information.

Il en ressort des enseignements instructifs qui soulignent en particulier le non respect des engagements de l'Etat dans la compensation des transferts de compétences.

Concernant l'impact du RMI et du RSA sur les finances départementales :

Le rapport relève explicitement que le montant total des dépenses RMI/RSA non compensées par l'Etat s'établit à plus de 43 millions d'euros au 31 décembre 2009 entre 2004 et 2009. Ainsi, nos constats maintes fois affirmés en ce qui concerne la non-compensation intégrale par l'Etat des dépenses générées par la gestion du RMI et du RSA rejoignent les observations de la Chambre régionale de la Cour des comptes, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Ces transferts de compétences non-compensés s'élèvent en 2011 à 47 millions d'euros ! Et le fossé se creuse d'année en année !

Il ressort également de ce rapport des enseignements instructifs qui confortent l'action du Conseil général du Finistère dans l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RMI et du RSA.

Concernant la gestion des indus : il convient de préciser que le Conseil général est particulièrement attaché à la procédure de gestion des indus ; le total des indus représente 6,18% des allocations en 2004 contre 7,43% en 2009. Comme tout indu, plus le délai de détection est court, plus le recouvrement est aisé. Le Conseil général mobilise tous ses efforts pour récupérer les indus. Le RSA est un dispositif géré et contrôlé au sens strict de l'application de la loi.

Concernant les fraudes : la fraude au RSA est dérisoire comparée à la fraude aux cotisations sociales ou à la fraude fiscale (Au niveau national, la fraude aux cotisations sociales est évaluée à 20 milliards d'euros selon le dernier rapport parlementaire rendu public aujourd'hui). Pour ceux qui se livrent à la fraude au RMI/RSA, la triche consiste à grappiller quelques dizaines ou centaines d'euros. On recense notamment de la fraude à l'isolement : un couple peut tenter d'obtenir deux RSA socle en se déclarant séparément au lieu de faire une seule demande pour le foyer. L'autre fraude plus fréquente consiste à toucher le RSA

socle et à faire des petits boulots non déclarés à côté. Dans ce cas, les ressources sont supérieures au plafond. Mais globalement, d'année en année, on note une baisse du nombre de radiations des droits pour fraude.

Ce rapport bat donc en brèche un certain nombre de préjugés qui ont malheureusement la dent dure. Des a priori confortés, il est vrai, par les déclarations récentes de Ministres de la République et de responsables politiques de partis.

Mais le principal enseignement que nous pouvons, il me semble, tirer de ce rapport, c'est l'évolution ces dernières années de notre politique d'insertion :

Le rapport de la CRC souligne en effet avec force les efforts accomplis par le Département en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI et du RSA : les dépenses brutes d'insertion ont ainsi progressé de plus de 40% sur 5 ans tandis que le montant consacré à l'insertion professionnelle a progressé de 135%.

C'est un motif de satisfaction pour le Département dont l'objectif premier est de réconcilier travail et solidarité et qui fait du retour à l'emploi durable sa priorité.

En matière d'insertion, le succès de la politique du Conseil général repose sur une méthode privilégiant :

- la proximité : avec les 4 pactes territoriaux pour l'insertion et l'emploi signés la semaine dernière, le Conseil général s'attache à répondre aux besoins spécifiques des territoires et aux situations singulières des personnes en difficulté. La proximité de l'action publique au plus près des bassins de vie est une réponse parmi d'autres aux difficultés d'accès à l'emploi;

- le partenariat : l'action du Conseil général gagne en efficacité et en cohérence grâce à l'action partagée de l'ensemble des acteurs qui unissent leurs efforts pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés. Seul le Conseil général ne peut pas tout faire. Il s'appuie sur un réseau d'acteurs qui coopèrent avec nous : Pôle Emploi, collectivités territoriales, missions locales, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, chantiers d'insertion, travailleurs sociaux... que je remercie pour leur engagement et la qualité de leur travail;

- la concertation : le Conseil général est attaché à la discussion, à la négociation avec ses partenaires pour faire évoluer ses dispositifs et ses pratiques : une bonne gouvernance est le gage d'une politique comprise par les partenaires et pertinente pour les bénéficiaires ;

- la contractualisation : le succès de notre politique en matière d'insertion repose sur la mise en parcours dans l'emploi des bénéficiaires du RSA : 1 265 contrats aidés en 2011, 460 places conventionnées dans les structures d'insertion par l'activité économique en 2011, 1 200 offres d'emplois négociées, 708 contrats de travail signés grâce à la mobilisation des acteurs économiques par les 12 équipes emploi du Conseil général déployées sur tout le territoire, plus de 200 000 heures de travail réalisées ces 4 dernières années dans le cadre de la mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le rapport accorde également de bons points au Département dans le domaine de la contractualisation des bénéficiaires du RSA. Le taux des bénéficiaires du RSA sous contrat d'insertion est passé de 44% en 2008, à 58% en 2010 et à 70% aujourd'hui.

Le Conseil général accompagne ainsi les personnes en difficulté dans leur globalité : il mobilise des aides aux transports, au logement et à la santé pour permettre aux publics de se réinsérer dans la société et de retrouver un emploi.

Concernant l'évaluation de nos dispositifs d'insertion : Le Conseil général a fait de l'évaluation de ses politiques une priorité forte de son projet stratégique 2010-2014. Nous sommes en mesure aujourd'hui de dire qu'un bénéficiaire du RSA reste en moyenne 8 mois et demi dans un chantier d'insertion et que près de 30% des personnes sont en emploi à la sortie.

Le Conseil général est conscient que des efforts restent à faire pour mieux évaluer les entrées et les sorties des personnes en dispositifs d'insertion. Mais face à la crise et à la montée de la précarité, les efforts du Conseil général en faveur de la cohésion sociale sont importants et méritent d'être soulignés. Ils permettent à chacun de se prendre en charge et de favoriser la participation au marché du travail de ceux qui en sont le plus éloignés.

L'ambition du Conseil général est d'offrir à chacun des perspectives aux différentes étapes de sa vie et une protection contre l'exclusion.

Nombre de bénéficiaires du RSA

18 000 foyers au 31 mai 2011 (allocataires) pour 42 000 personnes concernées par le RSA en comptant les ayant droits, dont 14 000 au RSA socle et 4 000 au RSA activité.

Le RSA pour une personne seule : 467 euros
et pour un couple avec deux enfants : 981 euros.

Près de 600 agriculteurs sont aussi bénéficiaires du RSA.

Vous remerciant de votre écoute attentive et demeurant à votre disposition pour répondre à d'éventuelles remarques ou questions.